ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

ASSEMBLEE GENERALE

30 AVRIL 2021

GARDANNE ET VISIOCONFERENCE

Feuille d'émargement jointe.

Le Président, Luc ROSSI, souhaite la bienvenue aux participants à la fois présents à ses côtés à Gardanne mais également à tous ceux qui ont répondu présents par visioconférence étant donné que la crise sanitaire liée au covid19 persiste.

Il ouvre la séance à 11h00 et procède, en l'absence du Secrétaire excusé, à l'appel des élus. **Le quorum est atteint**. Sans plus tarder, il passe donc au 1er point à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU PV DE l'AG DU 19 JUIN 2020

Le Président, Luc ROSSI, précise que ce procès-verbal leur a été préalablement envoyé par mail, comme stipulé dans les statuts et en l'absence de remarque le soumet au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président les en remercie et passe au 2nd point à l'ordre du jour.

II. RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2020

Le Président, Luc ROSSI, présente le rapport moral de l'exercice 2020 et demande si ce dernier appelle à des remarques ou questions diverses de la part des administrateurs et délégués présents et représentés.

En l'absence de remarque ou question éventuelle, il laisse donc la parole à Delphine RUIZ, Responsable technique de l'Association Régionale, pour présenter le rapport d'activités 2020, objet du 3ème point à l'ordre du jour.

III. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Delphine RUIZ leur dresse un rapport synthétique (**cf. PPT pages 6 à 13**), compte tenu du fait que le rapport d'activités 2020 détaillé leur a été fourni par mail en amont de la séance comme stipulé dans les statuts.

Le Président, Luc ROSSI, la remercie pour cette présentation et demande si celle-ci appelle à des remarques ou observations particulières de la part des administrateurs et délégués présents et représentés.

En l'absence de remarque particulière, il le soumet au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe maintenant la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour la présentation du rapport financier et du compte de résultat 2020, objet du 4ème point à l'ordre du jour.

IV. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU COMPTE DE RESULTAT 2020

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, précise que les documents officiels leur ont été transmis par mail, comme stipulé dans les statuts. Il détaille donc le compte de résultat et le bilan synthétiques de l'exercice 2020 (**cf. PPT pages 14 à 16**).

Ainsi, au niveau du bilan financier, après avoir repris le report comptable au 01 Janvier 2020 de 146 664,13 € et le résultat de l'année 2020, il les informe que nous obtenons un total de 147 225,50 €. Ce qui fait apparaître un solde positif de 561,37 €. Ce résultat permet de faire apparaître une bonne péréquation entre budget prévisionnel et budget dépensé dans l'année.

Quant aux disponibilités financières, la trésorerie de l'Association régionale, au 31 Décembre 2020, s'élève à 100 185, 31 €, soit : 2 127,35 € sur le compte courant, 76 889,87 € sur le livret A et 21 168, 09 € sur le compte sur livret associatif.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, rappelle également que le Grand livre et la Balance totale sont bien entendus à la disposition de l'ensemble des administrateurs, si nécessaire. Il rappelle également que toutes les écritures comptables sont enregistrées et suivies par Mme Gladys BESSON, Directrice Administrative et Financière de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Bouches-du-Rhône, pour le compte de notre association, assistée de Mme Delphine RUIZ qui suit notamment tous les enregistrements des factures, subventions (etc.) ainsi que la trésorerie de l'association au jour le jour. Il les remercie donc chaleureusement toutes deux pour le travail et le suivi réalisé tout au long de l'année avec lui sur ces sujets.

Le Président, Luc ROSSI, remercie le Trésorier pour cette présentation et demande à l'un des 3 vérificateurs aux comptes de l'ARFPPMA PACA de bien vouloir lire leur rapport en séance avant de soumettre ce bilan financier au vote.

Bernard ABRIAL, délégué et vérificateur aux comptes de l'ARFPPMA PACA, présente le rapport édité par Messieurs Jean-Marie BARAS, Daniel PEDRETTI et lui-même, tous trois délégués et vérificateurs aux comptes de l'ARFPPMA PACA, le 27 Avril 2021 à Gardanne en présentiel pour Monsieur PEDRETTI et lui-même et en visioconférence pour Monsieur BARAS (**cf. PPT Page 17**).
Après vérification des comptes, en présence du Président, Luc ROSSI et du Trésorier, Louis FONTICELLI, assistés de Mesdames Gladys BESSON et Delphine RUIZ, ils sollicitent donc ce jour **le quitus de l'Assemblée Générale pour le bilan financier de l'exercice 2020.**

Le Président, Luc ROSSI, l'en remercie et en l'absence de remarque ou observation particulière soumet donc le compte de résultat et le bilan financier 2020 au vote.
L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés les approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et laisse maintenant la parole à Delphine RUIZ pour la présentation du programme d'activités prévisionnel 2021, objet du 5ème point à l'ordre du jour.

V. PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS PREVISIONNEL 2021

Delphine RUIZ les informe que le programme proposé leur a été transmis par mail, comme stipulé dans les statuts.

Elle détaille l'ensemble des missions qui sont pressenties pour l'année 2021 dans la continuité des missions réalisées depuis 2016 (**cf. PPT Page 21**).

Le Président, Luc ROSSI, la remercie pour cette présentation et en l'absence de remarque le soumet au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe maintenant la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour qu'il présente le budget prévisionnel 2021, objet du 6ème point à l'ordre du jour.

VI. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente le budget prévisionnel 2021 établi à partir du programme d'activités qui vient d'être validé. Ce document leur a également été transmis par mail, comme stipulé dans les statuts.

Le Président, Luc ROSSI, le remercie pour cette présentation et en l'absence de remarque le soumet au vote.

L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Le Président, Luc ROSSI, les en remercie et passe maintenant au dernier point à l'ordre du jour, à savoir les informations diverses voire éventuellement les vœux qu'administrateurs et délégués souhaiteraient formuler et faire remonter à la FNPF.

VII. INFORMATIONS DIVERSES

En ce qui concerne les effectifs CPMA 2020 à l'échelle régionale, on constate que les chiffres sont globalement stables (0% contre 3,67% au niveau national) par rapport à l'année précédente (-2,08% contre –2,52% au niveau national), ce qui est relativement positif étant donné les difficultés rencontrées malgré tout par notre loisir du fait de la crise sanitaire liée au covid19 et aux différents confinements qui ont impactés l'activité de pêche de loisir.

De fait, en 2020, on comptabilise 60 667 pêcheurs contre 60 552 pêcheurs en 2019, dont 14 901 jeunes de moins de 18 ans et 2 321 femmes au niveau régional. Il semblerait que l'augmentation des cartes de pêche "personnes mineures", "découverte moins de 12 ans" et "journalières" ait permis de contrebalancer la perte de cartes de pêche "personnes majeures" et "hebdomadaires".

Administrateurs et délégués restent prudents sur cette sensible stabilisation des effectifs car ils craignent notamment qu'une durée dans le temps de cette crise sanitaire ait des impacts sur une perte d'adhérents à court ou moyen terme.

En ce qui concerne les conventions de partenariat en cours, Delphine RUIZ leur rappelle qu'une convention cadre lie l'ensemble des 6 Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques ainsi que l'Association Régionale et l'association MRM à la Région Sud pour une durée de 3 ans qui court jusqu'à Décembre 2021. Qu'il est prévu, au programme d'actions 2021, de reconduire cette convention cadre triennale pour la période 2022-2024. Et qu'en attendant, l'ensemble des bénéficiaires pourra faire ses demandes de subventions pour l'année 2022 avant le 30 Septembre 2021 sous les conditions de ladite convention cadre qui reste effective jusqu'à la fin de l'année. Par ailleurs, elle les informe que l'ensemble des dossiers de subventions 2021 de nos structures ne sera présenté qu'en Commission plénière de Septembre/Octobre à la Région Sud (la date exacte n'étant pas encore connue) du fait de la suppression de la Commission de Juin par rapport aux élections régionales.

Elle leur indique également que la Région Sud est en train de rénover les instances de l'AGORA (rôle et composition) et qu'à ce titre, les structures locales, dont nos Fédérations des Hautes Alpes et du Var pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, qui avaient répondu à l'appel à candidatures en 2014, ont été invitées à renouveler leur adhésion à la fois à la charte régionale de l'eau et également à l'AGORA, en prenant une nouvelle délibération en Conseil d'Administration. Elle précise que pour les structures de niveau régional, comme notre Association Régionale, le renouvellement a été pris en compte par la Région Sud sans qu'aucune demande de nouvelle délibération en Conseil d'Administration n'ait été nécessaire.

Les 2 Fédérations départementales concernées ont répondu favorablement à cette demande de renouvellement d'adhésion. Seul changement : le représentant de la Fédération des Hautes Alpes, le Président, Bernard FANTI, laissant la place à son Vice-Président, Jean PASQUET. Il est important qu'elles pensent maintenant à adresser leur délibération en Conseil d'Administration à la Région Sud pour acter véritablement ce renouvellement.

Par ailleurs, elle les informe que la Région Sud envisage également une recomposition et un élargissement des membres du Bureau de l'AGORA et qu'à ce titre, et notamment aux côtés de la MRE ou encore de FNE PACA, il a été proposé que notre Association Régionale en fasse partie, ce qui est une belle reconnaissance de l'expertise et de l'importance de notre réseau associatif.

Le Président, Luc ROSSI, propose de se porter candidat pour représenter l'Association Régionale dans cette instance à l'AGORA.

Les administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.

Une convention quadripartite lie également l'Association Régionale et les Fédérations des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques à EDF pour le suivi de la passe-piège à Anguilles de Mallemort, pour une durée de 3 ans qui court également jusqu'à fin 2021. De ce fait, il est également prévu de renouveler la convention en 2021, en prévoyant également une révision du suivi actuellement proposé à EDF, après concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, une convention de partenariat annuelle avec l'Agence de l'Eau RMC a été validée à hauteur de 38 004 € pour l'année 2021, incluant une aide à hauteur de 50% du projet de développement d'un outil unique de saisie et de traitement des pêches d'inventaires à l'échelle régionale qui va profiter aux 6 Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques de PACA, soit 18 303 €.

Le Vice-Président, Bernard FANTI, également Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, pense qu'il serait intéressant que l'Association Régionale rédige un courrier commun aux candidats des élections régionales (courrier qui pourrait être dupliqué et adapté au niveau des élections départementales également par les Fédérations) afin de connaître leurs intentions par rapport notamment à notre réseau associatif, à la défense des milieux aquatiques et à la reconnaissance du tourisme pêche.

Les administrateurs et délégués présents et représentés pensent que c'est effectivement une bonne idée.

Le Président, Luc ROSSI, approuve également cette demande et propose donc que l'Association Régionale fasse rapidement une proposition de contenu de courrier qu'elle enverra pour avis aux Fédérations départementales avant envoi aux différents candidats.

Le Président, Luc ROSSI, demande si pour finir les administrateurs et délégués ont des vœux à faire remonter au niveau de la FNPF.

Eric BELLON, Administrateur, souhaiterait que l'on aborde la gestion des Parcours pêche spécialement dédiés aux jeunes. Sur Briançon, il constate malheureusement et impuissamment qu'ils ne sont pas respectés par les adultes. Pour autant, son AAPPMA est dans l'incapacité de pouvoir verbaliser ce non-respect vu que ces parcours ne sont pas reconnus par arrêté préfectoral, ni prévus par la règlementation pêche.

Bernard FANTI, Vice-Président de l'association régionale et Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, informe que l'AAPPMA de Gap en a un également et qu'elle fait face à la même problématique.

Louis FONTICELLI, Trésorier de l'association régionale et Président de la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et Christophe MARCELLINO, Administrateur et Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, évoquent tous deux les mêmes problématiques également connus pour les AAPPMA disposant de ce type de parcours sur leurs territoires respectifs.

Le Président, Luc ROSSI, devant une problématique commune à l'échelle régionale, propose donc de faire remonter un vœu à la FNPF de voir une évolution de la règlementation pêche pour des Parcours pêche jeunes spécialement réservés aux moins de 12 ans.

Christophe MARCELLINO, Administrateur et Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, souhaiterait, quant à lui, qu'une évolution de la règlementation pêche soit possible, à minima à titre expérimental sur le Parcours Passion Silure existant sur le Rhône, pour la pratique de la pêche des Silures et notamment qu'une maille inversée soit mise en place sur ce type de parcours ainsi que la possibilité de pêcher les Silures de nuit.

Le but de la maille inversée serait de garantir la protection des plus gros spécimens, qui sont réputés pour être de bons régulateurs de l'espèce dans le milieu mais également des poissons trophées recherchés par les pêcheurs de Silure, face notamment à la mise en place d'une filière de pêche professionnelle du Silure.

Quant à la pêche de nuit, elle permettrait d'une part de légaliser une pratique qui a déjà lieu (sur le Rhône la pêche de la Carpe de nuit est autorisée et les pêcheurs de Silures l'utilisent comme moyen détourné pour pêcher aussi le Silure) mais surtout d'assurer une présence des pêcheurs de loisir pour contrer les nombreux braconnages qui ont lieu de nuit sur ce secteur, en leur permettant de jouer un rôle de sentinelle et d'alerte auprès de notre réseau associatif.

Louis FONTICELLI, Trésorier de l'association régionale et Président de la Fédération du Var pense qu'il est important de bien formuler la question à ce sujet afin de ne pas avoir à subir une levée de boucliers de la part des antispécistes.

Le Président, Luc ROSSI, propose de faire remonter également ce vœu à la FNPF, à savoir : demander une évolution de la règlementation pêche, à minima uniquement à titre expérimental sur le Parcours Pêche Passion Silure du Rhône, afin de mettre en place une maille inversée et d'autoriser la pêche de nuit sur ce secteur pour le Silure.

Jean-Luc CERUTTI n'a pour sa part pas de vœu particulier à formuler mais souhaitait profiter de cette Assemblée Générale pour adresser ses sincères remerciements de la part de toute sa Fédération à tous pour les messages de soutien reçus à la suite de la tempête Alex mais également pour l'appel à la solidarité qui a été fait à leur égard au niveau de l'ensemble des membres (de droit et associés) de l'Association Régionale.

Il évoque une pollution chronique sur la Roya due à la tempête Alex qui a emporté la station d'épuration avec elle...

Il y aura un avant et un après tempête Alex dans les Alpes Maritimes car le lit de la rivière est monté par endroit à plus de 8m 50 ! Pour preuve, aujourd'hui la pisciculture se situe sous le lit de la rivière... Une prochaine crue pourrait également être catastrophique.

Des travaux d'urgence ont donc été rapidement programmés et ont été prolongés jusqu'au 30 juin. Le problème c'est que ces travaux engendrent des impacts encore plus notoires que ceux de la tempête sur les milieux aquatiques car des blocs entiers d'enrochements sont directement prélevés dans le lit de la rivière... La Fédération des Alpes Maritimes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques a donc alerté rapidement le Président du Conseil Départemental et de la Métropole niçoise afin de les sensibiliser à cette problématique et un courrier a été adressé au Préfet coordonnateur de ces travaux d'urgence ainsi qu'aux Ministres.

Pour autant, il leur est très difficile de se faire entendre par rapport à l'urgence des élus de remettre en état des routes, de désenclaver des villages désertés, de restaurer l'électricité, de poser des stations d'épuration mobiles etc.

Un important suivi post tempête Alex piscicole a été mis en place par la Fédération et devrait mobiliser encore une bonne année de suivi à minima.

Le Président, Luc ROSSI, le remercie pour ce témoignage, lui fait part encore une fois de tout son soutien au nom de l'ensemble des élus de l'Association Régionale et en l'absence d'autre prise de parole clôture la séance à 14h00.

Le Président de l'ARFPPMA PACA,

Luc ROSSI

Association Régionale des Fédérations
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
8 ZAC de Bompertuis - Rue d'Arménie
13120 GARDANNE